

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU GRAND GUERET**

Publié le 06/06/24  
Mis en ligne le 06/06/24

**Extrait**  
**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le : 24 mai 2024**

**Etaient présents** : M. Guy ROUCHON, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, Mme Corinne TONDUF, M. François VALLES, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote** : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN à Mme Corinne TONDUF, M. Erwan GARGADENNEC à Mme Christine MARRACHELLI, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Henri LECLERE à M. François VALLES, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, M. Philippe BAYOL à M. Guy ROUCHON, M. Jean-Luc MARTIAL à Mme Patricia GODARD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Pierre AUGER, Mme Marie-Line GEOFFRE à M. Eric BODEAU, M. Guillaume VIENNOIS à M. Jean-Pierre LECRIVAIN,

**Etaient excusés** : Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, Mme Olivia BOULANGER, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, Mme Marie-Françoise FOURNIER

**Nombre de membres en exercice : 55**

**Nombre de membres présents : 33**

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 15**

**Nombre de membres excusés : 7**

**Nombre de membres absents : /**

**Nombre de membres ne participant pas au vote : /**

**Nombre de membres votants : 48**

**Quorum : 28 (atteint)**

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LEFEVRE

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE (EPLFPA) DE LIMOGES ET DU NORD HAUTE-VIENNE (L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE) – ANNÉE 2024**

**Rapporteur** : Mme Annie ZAPATA

Les écoles de la deuxième chance (E2C) proposent un parcours de formation et d'accompagnement individualisé pour les jeunes sans qualification ou titulaires d'un BEP,

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240530-80\_24-DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2024

CAP, BAC ou équivalent, éloignés de l'emploi, souhaitant accéder à un emploi ou une formation. Le Réseau E2C France regroupe 146 sites-Écoles sur tout le territoire national.

Fondées sur une pédagogie différente des schémas scolaires classiques, les E2C ont pour objectif d'assurer par la formation, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes décrocheurs en leur permettant de développer des compétences et de construire leur projet professionnel. Le dispositif s'appuie sur :

- Une remise à niveau dans les matières fondamentales (mathématiques, français, informatique...);
- Une immersion en entreprise pour la découverte de métiers, afin d'aider le jeune à choisir une orientation professionnelle;
- Un accompagnement dans l'acquisition de compétences et une intégration personnalisée;
- Une ouverture aux activités de la cité et aux projets citoyens;
- Une reconquête de la confiance en soi, via la valorisation des acquis et des progrès, grâce à l'obtention d'une Attestation de Compétences Acquis (ACA), qui mesure les progrès accomplis à l'issue du parcours et favorise l'accès à l'emploi ou à une formation professionnelle; un accompagnement post-formation des stagiaires après le parcours réalisé dans l'E2C (y compris pour l'aide au règlement des questions de mobilité, hébergement ou logement et santé).

L'école est destinée aux jeunes de 16 à 30 ans, sortis sans qualification du système scolaire. Les objectifs de cette école sont de permettre aux jeunes de :

- Regagner confiance en eux
- Valoriser leurs capacités
- Retrouver le goût d'apprendre
- S'épanouir dans un collectif
- Intégrer un emploi durable ou une formation qualifiante

Le projet Creuse / Haute-Vienne est porté par l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Limoges et du nord Haute-Vienne. Les sites d'implantations sont à Limoges (site des Vaseix de l'EPLEFPA) et à la Souterraine (locaux de la Maison de l'emploi et de la formation). À terme, si le besoin est confirmé, un site pourra ouvrir sur Guéret.

Le cofinancement de la structure est assuré par :

- l'État (237 600 €)
- le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine (180 000 €)
- le Conseil Départemental de la Creuse (10 000 €)
- Limoges Métropole (38 000 €)
- La Communauté de Communes du Pays sostranien (10 000 €).
- le Fonds Social Européen (194 400 €)

Soit un budget total de 680 000 € pour 2024.

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est également sollicitée à hauteur de 10 000 € pour l'année 2024, au titre du fonctionnement de la structure, dans la mesure où des jeunes résidant sur le territoire de l'Agglomération pourront intégrer cette école.

Les imputations budgétaires sont les suivantes :

CRÉDITS BUDGÉTAIRES A OUVRIR							
Budget	Section	Objet	Chapitre	Compte	Service	Code Gestionnaire	Montant
Principal	Fonctionnement (dépenses)	Subvention aux organismes publics	65	65748	5201	0723	10 000,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-3, L 2131-11 et L 1111-6,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération et ses compétences en matière de politique de la ville,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser l'attribution d'une subvention de 10 000 € à EPLEFPA de Limoges et du nord Haute-Vienne pour le fonctionnement de l'école de la deuxième chance (E2C) pour l'année 2024 ;  
et
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs au versement de cette subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus  
Et ont signé les membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Bernard LEFEVRE

